

Spécification technique n° D1-88 relative au lève-malade mobile proposée par le Groupe permanent d'étude des marchés d'équipement et de fournitures des centres de soins et des laboratoires (GPEM/SL) adoptée le 25 janvier 1989 par la section technique de la Commission centrale des marchés.

COMMENTAIRES

Les grands handicapés, certaines personnes âgées ou des malades trop faibles pour se déplacer doivent être assistés pour se rendre à la salle à manger, aller aux toilettes et à la salle de bains, s'asseoir dans leur fauteuil ou se coucher. Il faut les lever pour les soins et pour les changes.

Cela est vrai non seulement en milieu hospitalier, mais également à domicile : une étude réalisée par l'APF (Association des paralysés de France) dénombre 200 000 personnes ayant besoin d'aide à domicile.

Tout cela nécessite de la part des aides-soignants des efforts physiques qu'ils ne sont pas toujours aptes à fournir. Parmi les diverses causes d'absentéisme du personnel hospitalier, on connaît la part importante que représentent les lombalgies dues à des accidents du travail.

Il est donc nécessaire de doter l'aide-soignant de moyens appropriés lui permettant de transférer seul, et sans efforts physiques importants, un patient dans des conditions optimales de confort et de sécurité pour ce dernier.

Le lève-malade devient alors l'auxiliaire indispensable qui va « ménager » la colonne vertébrale de l'aide-soignant et diminuer ses efforts musculaires, respiratoires et cardiaques.

C'est pourquoi le GPEM/SL a jugé bon d'élaborer une spécification technique sur le lève-malade mobile.

Ce document comporte deux parties :

- la première définit le besoin et décrit les éléments constitutifs du lève-malade, ses utilisations possibles, ses caractéristiques générales et ergonomiques ;
- la seconde indique les vérifications et essais à effectuer.

PUBLICATION

Le présent avis sera publié :

- sans la spécification technique :
 - dans *Marchés publics, la revue de l'achat public* (1) ;
 - dans le *Bulletin officiel de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (BOCCRF)* (2) ;
- avec la spécification technique :
 - dans la brochure n° 5667 de la collection *Marchés publics des Journaux officiels* (2).

Mention de l'édition de la brochure sera faite dans *Télégramme marchés publics* (3).

Nota :

Ce document est perfectible.

Les suggestions, observations ou critiques éventuelles sont à adresser au Bureau des affaires techniques de la Commission centrale des marchés, 41, quai Branly, 75700 Paris, en répondant au questionnaire ci-après.

(1) Publication de la Commission centrale des marchés, en vente, par correspondance, à la Documentation française, 124, rue Henri-Barbusse, 93308 AUBERVILLIERS CEDEX, tél. : (1) 48-34-92-75.

(2) En vente à la direction des Journaux officiels, 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.

(3) Publication éditée et distribuée gratuitement par la Commission centrale des marchés, 41, quai Branly, 75700 Paris.